**Lignes directrices pour les soumissions à la Journée de Débat Général**

**"*Protéger et soutenir les enfants en tant que défenseurs de droits humains"***

1. **Modalités pour les enfants**

Une consultation globale avec les enfants prend place sous la coordination globale de Child Rights Connect afin de collecter les points de vue des enfants sur le rôle, la protection et le soutien des enfants défenseurs des droits humains. Les enfants sont vivement encouragés à s’engager dans les ateliers en face-à-face organisés par Child Rights Connect et d’autres parties prenantes aux niveaux local, national et régional, et/ou à fournir des contributions à travers un sondage en ligne hébergé sur le [site web](http://www.childrightsconnect.org/connect-with-the-un-2/committee-on-the-rights-of-the-child/days-of-general-discussion/fr/) de Child Rights Connect. Les résultats des consultations seront présentés dans une publication adaptée aux enfants qui sera soumise par Child Rights Connect et publiée sur la [page web](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx) du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies (Comité). Pour plus d’informations sur les consultations nationales, veuillez visiter le [site web](http://www.childrightsconnect.org/connect-with-the-un-2/committee-on-the-rights-of-the-child/days-of-general-discussion/fr/) de Child Rights Connect.

Les enfants peuvent également envoyer toutes sortes de soumissions (rapports, films, études, photographies et dessins) directement au Comité en contactant le Secrétariat du Comité ([crc@ohchr.org](mailto:crc@ohchr.org)). Les enfants sont encouragés à préparer leurs soumissions en se basant sur les questions-guides de la section III de ce document. Toutefois, ils peuvent également envoyer tout document pertinent (y compris dessins, vidéos, etc.) qu’ils souhaitent partager avec le Comité, de manière soit publique soit confidentielle. Les soumissions publiques seront publiées sur la [page web](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx) de La Journée 2018 du Comité dans leur langue originale. La date limite pour envoyer des soumissions est le **1er juillet 2018**.

Une version enfant de ces directives sera disponible le [site web](http://www.childrightsconnect.org/connect-with-the-un-2/committee-on-the-rights-of-the-child/days-of-general-discussion/fr/) de Child Rights Connect. Si vous avez des questions sur la participation des enfants, veuillez contacter Child Rights Connect ([secretariat@childrightsconnect.org](mailto:secretariat@childrightsconnect.org)).

1. **Modalités pour les adultes**

Tous les adultes sont encouragés à envoyer des contributions écrites (format électronique uniquement) en anglais, français ou espagnol, les trois langues de travail du Comité. Les vidéos sont également bienvenues, à condition qu’elles soient dans une des langues susmentionnées. Les soumissions publiques seront publiées sur la [page web](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx) du Comité dans leur langue originale. Les soumissions dont la publication n’est pas autorisée seront gardées confidentielles.

La date limite pour envoyer des soumissions est le **1er juillet 2018**. Le Comité demande à ce que les contributions écrites soient limitées à un maximum de 2 500 mots.

Des documents précédemment publiés pourraient également être soumis au Comité et publiés sur sa [page web](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Discussion2018.aspx). Dans le cas où les documents précédemment publiés excèderaient une longueur de 7 pages, les participants sont demandés de s’assurer que ces documents sont accompagnés d’un sommaire exécutif et d’une table des matières.

Le Comité se réserve le droit de refuser la publication de tout contenu qu’il considère comme inapproprié ou contenant du langage abusif.

**Note importante pour tous**

Quelques semaines avant La Journée, le Comité publiera un document d’information de La Journée résumant les principaux points pertinents soulevés dans les soumissions publiques, tant par les adultes que par les enfants. Cependant, cela sera possible uniquement si les soumissions sont en anglais, français ou espagnol.

Le Comité ne distribuera aucune copie imprimée des soumissions. Cependant, les participants à La Journée auront l'occasion de les partager sur des bureaux de publications spécifiques.

**Contenu des soumissions**

Toutes les personnes intéressées à préparer une soumission ou à soumettre des documents précédemment publiés devront s’assurer qu’ils soient pertinents pour les **objectifs spécifiques de La Journée** qui sont soulignés dans la note conceptuelle. Ceux-ci sont :

1. Recueillir les points de vue des enfants sur leurs expériences en tant que défenseurs des droits humains ;
2. Evaluer la législation, la jurisprudence, les politiques et les mesures pertinentes visant à protéger ou soutenir les enfants défenseurs des droits humains en fournissant des exemples de bonnes pratiques et des défis, y compris du point de vue des enfants ;
3. Clarifier les obligations des Etats applicables aux enfants défenseurs des droits humains sous la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et les normes existantes pour les défenseurs des droits humains ;
4. Identifier les éléments clés pour une implémentation efficace d’une approche fondée sur les droits de l’enfant à la situation des enfants qui sont, ou qui veulent devenir, des défenseurs des droits humains. Cela inclut des recommandations spécifiques pour les Etats et autres responsables qui peuvent informer les recommandations que le Comité adresse aux Etats parties à la CDE et ses Protocoles Facultatifs.

Tous les acteurs pertinents sont encouragés à utiliser toute ou partie des questions-guides suivantes pour préparer leurs soumissions :

* Qui doit être reconnu comme enfants défenseurs des droits humains ?
* Comment les enfants de différents âges, genres et milieux (comme les enfants avec handicaps, vivant dans la pauvreté, indigènes, de minorités, etc.) utilisent leurs capacités, compétences et expériences pour agir comme défenseurs ?
* Quel rôle jouent les enfants en tant que défenseurs des droits humains dans notre société ?
* Qu’est ce qui permet aux enfants d’agir comme des défenseurs des droits humains ?
* A quelles barrières les enfants défenseurs des droits humains font-ils face à tous les niveaux (local, national, régional, international) ?
* Comment les enfants veulent être soutenus et quel soutien veulent-ils des adultes et autorités ?
* Comment les enfants défenseurs des droits humains peuvent soutenir les autres enfants et recevoir du soutien de leur part ?
* Quels sont les risques auxquels les enfants défenseurs des droits humains font face ?
* Quelles garanties sont nécessaires pour assurer la protection des enfants défenseurs des droits humains ?
* Quels mécanismes les défenseurs des droits de l’enfant peuvent utiliser pour réclamer leurs droits si violés ?
* Comment et dans quelle mesure la législation, les politiques, programmes et pratiques actuels relatifs aux défenseurs des droits humains prennent en compte les droits des enfants défenseurs des droits humains ?
* Les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains existants sont-ils efficaces pour les enfants[[1]](#footnote-1) ? Ont-ils déjà été évalués à travers une étude d’impact sur les droits de l’enfant ?
* Quel est le contenu précis des obligations de l'État découlant de la CDE et de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains en ce qui concerne l'autonomisation et la protection des enfants défenseurs des droits humains ?
* Quelles sont les normes internationales pertinentes pour garantir que les enfants puissent exercer leurs droits tout en agissant en tant que défenseurs des droits humains ? Ces normes sont-elles suffisamment claires pour être efficacement domestiquées par les États ?

Les auteurs des soumissions sont encouragés à souligner les différents contextes régionaux et à inclure les données et statistiques désagrégées pertinentes ainsi que toutes les recommandations clés visant les parties prenantes spécifiques, comprenant :

* Le Comité des droits de l’enfant des Nations Unies et autres Organes de Traité ;
* Le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l’homme et autres Procédures Spéciales ;
* Les Etats (gouvernements, parlements, système judiciaire) ;
* Les médiateurs des enfants et Instituions Nationales de Droits humains ;
* UNICEF et le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l’Homme (HCDH/OHCHR) ;
* Les autres mécanismes des droits humains régionaux et des Nations Unies ;
* Les organisations de la société civile ;
* Le secteur privé ;
* Les parents, enseignants et tuteurs ;
* Les enfants.

1. En février 2018, des lois spécifiques sur la protection des défenseurs des droits humains ont été adoptées en Belgique, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Guatemala, Honduras, Indonésie, Mali, Mexique, Népal, Philippines. Des projets de loi existent en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, tandis que la Suisse, le Canada, l'Union européenne, l'OSCE, les États-Unis, la Norvège et la Finlande ont adopté des lignes directrices sur la protection des défenseurs des droits humains. [↑](#footnote-ref-1)